



contact@kinepattes.fr

06 31 46 44 22

www.kinepattes.fr

**A LIRE ET A ACCEPTER AVANT TOUTE PRISE EN CHARGE**

Kinépattes prend en charge tout animal (chien, chat voire NAC) nécessitant des soins en physiothérapie ou/et en médecines naturelles : sur prescription du vétérinaire ou du chirurgien traitant ou sur initiative du propriétaire.

Toutefois, pour établir un protocole de soins efficace, le dossier médical complet de l'animal est nécessaire (antécédents, examens complémentaires, rapports chirurgicaux) lors de la visite initiale aussi bien en physiothérapie qu'en médecines naturelles.

La collaboration entre l'équipe de Kinépattes, le vétérinaire traitant, le propriétaire et l'animal est un élément clé dans la bonne réalisation des soins et l'efficacité thérapeutique.

Le propriétaire doit adhérer au protocole de soins qui a été proposé lors de la visite initiale et qui sera ensuite régulièrement évalué en fonction de l'évolution clinique

---

### LES CONSIGNES

---

Pour des raisons d'hygiène :

- Présenter un animal propre et lavé (une douche et un shampoing à la maison sont exigées avant les séances).
- Les animaux doivent avoir fait leurs besoins notamment avant les séances d'hydrothérapie (des frais de vidange et de nettoyage du bassin thérapeutique ainsi que d'immobilisation seront facturés au propriétaire en cas de souillure nécessitant l'arrêt de l'appareil : soit 150 euros). Le propriétaire doit prendre la précaution de ramasser les selles émises sur la pelouse devant le cabinet (poubelle sur le trottoir, sacs à l'accueil sur demande).
- Le propriétaire doit également prévoir des vêtements et des chaussures adaptés lors des séances d'hydrothérapie ainsi que des serviettes pour sécher son animal (un sèche-cheveux de toilettage est prévu pour qu'il puisse poursuivre le séchage).
- Ne pas nourrir l'animal dans les 4 heures précédant la séance et dans l'heure qui suit.



## Consignes et Contre-indications

contact@kinepattes.fr  
06 31 46 44 22  
www.kinepattes.fr

Les animaux sont présentés au cabinet en laisse et/ou en panier pour des raisons de sécurité. Ils doivent rester sous le contrôle de leurs propriétaires et ceux-ci doivent s'assurer de leur caractère et de leur coopération (les soins ne peuvent pas être réalisés sur un animal agressif).

Le propriétaire reste seul responsable de tout incident pouvant découler de son animal ou de l'utilisation des installations dans la structure Kinépattes, y compris au niveau des frais impliqués en cas de dommage.

---

### LES CONTRE-INDICATIONS

---

L'animal ne pourra pas accéder à certains soins dans les cas suivants :

- diarrhée, maladie contagieuse, otite, incontinence
- plaie ouverte
- pathologie infectieuse (peau, yeux, oreilles)
- instabilité non consolidée
- insuffisance cardiaque décompensée
- épilepsie
- en période de chaleurs chez les femelles (durant 6 semaines à compter du début des chaleurs)
- avis médical contraire du physiothérapeute vétérinaire

Le Docteur Bessard se réserve le droit de décaler une séance pour toutes autre raison non indiquée dans ce document, et qui sera clairement justifiée auprès de propriétaire de l'animal.

Il est demandé d'annuler au moins 24h avant un rendez-vous en cas d'empêchement, au-delà des frais de dédommagement pourront être comptés.

Pour des soins autres que ceux proposés par Kinépattes ainsi que lors d'urgence, le propriétaire s'engage à faire suivre son animal par son vétérinaire traitant habituel.